

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine¹.

Rénovation – Pavillon du parc Louis-Hébert

A10-AC-05

Localisation :	1535, boulevard Gouin Est
Reconnaissance municipale :	Site du patrimoine de l'Ancien village du Sault-au-Récollet Secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle Ancien village du Sault-au-Récollet
Reconnaissance provinciale :	Aucune
Reconnaissance fédérale :	Aucune

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis à la demande de l'arrondissement d'Achamps-Cartierville et pour les motifs suivants : le pavillon est situé dans le site du patrimoine de l'Ancien village du Sault-au-Récollet.

NATURE DES TRAVAUX

Le projet consiste à rénover et mettre en valeur le pavillon et ses abords.

AUTRES INSTANCES CONSULTÉES

Le projet doit obtenir l'avis du comité consultatif d'urbanisme, instance consultative de l'arrondissement.

HISTORIQUE DES LIEUX

Le secteur de l'ancien village du Sault-au-Récollet est très riche en bâtiments historiques et en espaces verts longeant la rivière des Prairies. On y trouve plus de 300 édifices construits entre le XVIII^e siècle et la fin du XX^e siècle, des maisons rurales, villageoises, bourgeoises, de villégiature et suburbaines, ainsi que deux églises (1749-1751 et 1948-1953) et deux ensembles conventuels datant du milieu du XIX^e siècle. Le site englobe aussi les vestiges du complexe industriel de la digue des moulins, une partie du parc régional de l'Île-de-la-Visitation et plusieurs parcs locaux. À partir de la fin des années 1970, les qualités patrimoniales de ce lieu sont de plus en plus reconnues. Le parc régional

¹Règlements de la Ville de Montréal 02-136 et 02-136-1

de l'Île-de-la-Visitation est inauguré en 1983 et l'ancien village du Sault-au-Récollet est constitué en site du patrimoine en 1992.

L'ensemble formé par deux emplacements en triangle au sud du boulevard Gouin, les parcs Olympia et Christophe-Colomb, et le parc Louis-Hébert a été retenu dans le cadre de l'Étude sur le patrimoine du Sault-au-Récollet¹ parmi les ensembles d'intérêt patrimonial supérieur du site du patrimoine. Selon cette étude (dans la fiche signalétique no. 3 en annexe du document), les bâtiments ou éléments d'importance inclus dans l'ensemble composé des trois parcs sont l'« alignement d'arbres délimitant le parcours probable d'un ancien ruisseau » et le « petit pavillon d'inspiration Mies Van der Rohe ».

Ce pavillon est l'œuvre de l'architecte montréalais Émile Daoust. Durant les années 1920, jusqu'en 1931, J.-L.-D. Lafrenière est à la tête du Bureau de l'architecte de la Cité, où il dirige des architectes, notamment Émile Daoust et Donat Beaupré. Celui-ci devient à son tour l'architecte en chef de la Cité en 1931, poste qu'il occupe jusqu'à la fin des années 1950. Durant son mandat, Beaupré est à la tête d'une équipe d'architectes et de dessinateurs. Selon une pratique courante à l'époque, les plans d'architecture des immeubles municipaux sont signés par Donat Beaupré même si ceux-ci ont été préparés par d'autres architectes de son équipe ou par des architectes en pratique privée. Le pavillon du parc Louis-Hébert fait exception car les plans du pavillon, archivés à la Ville de Montréal, sont signés de la main d'Émile Daoust. Ils sont datés du 30 août 1957.

Le pavillon est situé entre le large sentier longeant la rivière et un autre sentier sinueux passant au travers d'une grande pelouse. Cet ouvrage, que l'architecte qualifiait d'« abri-entrepôt » sur ses plans d'exécution, repose sur une dalle de béton armé. Il comprend deux structures ajourées de brique claire incorporant des bancs de bois et surmontées d'un toit plat en dalles de béton (voir figure 1). Une des deux parties, dite l'entrepôt, était constituée à l'origine d'une structure de brique claire sur trois côtés, avec une insertion de tuiles en céramique sur la face intérieure. Le quatrième côté, en bois, était percé d'une porte. Ce quatrième mur est maintenant disparu et la structure forme un U ouvert vers l'extérieur du pavillon, exposant les murs intérieurs de l'entrepôt en blocs de béton.

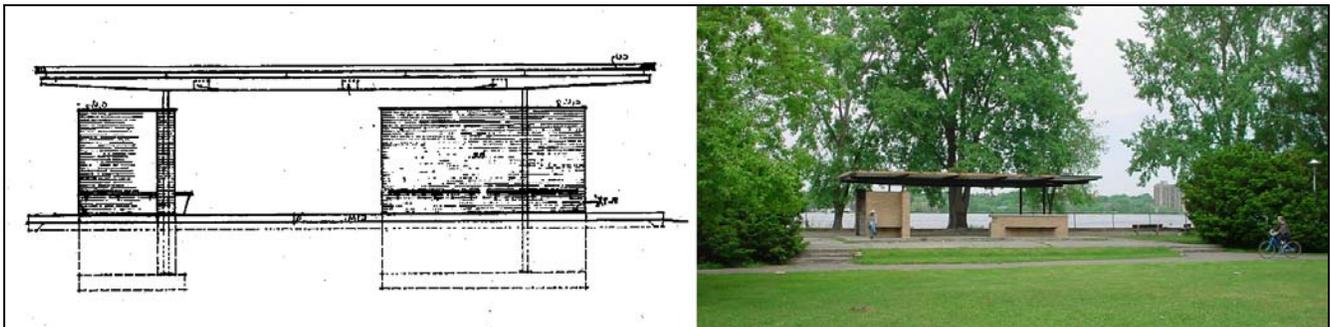


Figure 1 À gauche, élévation extraite du plan d'Émile Daoust, daté du 30 août 1957. Source : Ville de Montréal. À droite, vue sur le pavillon à l'été 2006. Source : Arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

L'autre partie, un mur droit, servait d'ancrage à un dispositif de bâches amovibles qui semblaient destinées à servir occasionnellement de vestiaires. On peut poser pour hypothèse que le petit entrepôt était destiné au rangement de ces différents éléments. Le mur droit a été rabaissé d'environ la moitié de sa hauteur antérieurement à 1990 selon les vues présentées dans l'étude sur le patrimoine du Sault-au-Récollet (fiche signalétique 3).

¹ Forget, M., G. Bodson et Consaur Inc. (F. Duguay et L. Saint-Georges). Septembre 1990. *Étude sur le patrimoine du Sault-au-Récollet*. Rapport présenté à la Ville de Montréal et au Ministère des Affaires culturelles. 132 p. + annexes.

Un autre extrait de plan (non signé et non daté) fourni par l'arrondissement, montre des aménagements autour de l'abri. Ceux-ci forment un ensemble mettant en valeur les vues sur la rivière des Prairies dont la structure générale est encore lisible aujourd'hui. Les sentiers situés de chaque côté du pavillon, les escaliers, les bosquets arbustifs flanquant ces escaliers ainsi que les lampadaires sont toujours en place.

ANALYSE DU PROJET

Le pavillon du parc Louis-Hébert est en très mauvais état et des citoyens réclament sa démolition. L'arrondissement d'Ahuntesic-Cartierville, dont un représentant a présenté le projet au Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) le 6 décembre 2010, souhaite néanmoins le conserver et le rénover. En effet, « ses caractéristiques contribuent au paysage architectural du site du patrimoine du Sault-au-Récollet »² et il constitue une halte dans des circuits de promenade empruntés par plusieurs types d'utilisateur. Les promeneurs, cyclistes et coureurs y font halte et les étudiants de l'école Sophie-Barat s'y arrêtent après les classes. Le pavillon représente donc à la fois un point de repère dans le paysage riverain ainsi qu'un point d'arrêt et de rassemblement.

L'arrondissement ne souhaite pas le restaurer selon sa forme d'origine en raison des coûts encourus. Plusieurs travaux sont envisagés. Il est notamment proposé de reconstruire la dalle sur sol, d'installer de nouvelles dalles de béton sur le toit, de nettoyer et repeindre la structure d'acier, etc. L'arrondissement souhaite également prendre des mesures pour stopper les actes de vandalisme dont le pavillon fait fréquemment l'objet (graffitis, bancs brûlés, insertions de cuivre arrachées, etc.). Les interventions envisagées sont notamment d'abaisser les murs de maçonnerie les plus hauts au même niveau que le mur le plus bas afin d'améliorer la vue vers l'espace central du pavillon, ce qui permettrait également de récupérer des briques, dont le format n'est plus disponible aujourd'hui, pour réparer l'autre mur à moindre coût (voir figure 2). L'arrondissement souhaite également ajouter un support à vélo et améliorer l'éclairage autour du pavillon.

L'analyse du CPM porte sur les aspects suivants : (1) la prise en compte de la valeur patrimoniale du pavillon et de ses abords; (2) la contribution du pavillon au réseau cycliste et au parcours riverain; (3) les interventions visant à diminuer les actes de vandalisme.

1. La prise en compte de la valeur patrimoniale du pavillon et de ses abords

Le pavillon a été reconnu dès 1990 comme un bâtiment d'importance au sein d'un ensemble d'intérêt patrimonial supérieur au sein du site du patrimoine de l'Ancien village du Sault-au-Récollet. Son caractère très sobre et élégant a alors été signalé ainsi que son aspect évoquant les maisons privées conçues par Mies Van der Rohe, notamment la célèbre maison Farnsworth (à Plano, Illinois), construite en 1950. Le pavillon mettait en scène les vues sur la rivière tout en



Figure 2. Vue présentant l'état de délabrement du mur le plus bas. Source : Arrondissement Ahuntesic-Cartierville.

² Arrondissement Ahuntesic-Cartierville. *Projet de mise en valeur du pavillon du parc Louis-Hébert, situé au 1535, Gouin Est*. Présentation powerpoint déposée à la réunion du CPM du 6 décembre 2010, P.5.

créant un toit pour les usagers et en abritant un dispositif ingénieux de vestiaire. Il ne semble pas exister d'étude portant spécifiquement sur ce pavillon, ni d'inventaire des bâtiments municipaux remplissant des fonctions similaires, ce qui aurait permis de mieux apprécier sa valeur patrimoniale et d'orienter les interventions. Le CPM se demande par exemple si le rabaissement du mur le plus haut est l'approche à adopter. Des études complémentaires ainsi que les plans de l'architecte Émile Daoust devraient guider les actions à prendre pour réparer la structure.

Le CPM signale que le pavillon fait partie d'un ensemble plus vaste digne d'intérêt. Tous les éléments de cet ensemble - les escaliers, la pelouse, les sentiers qui ceinturent le pavillon, l'éclairage de ses abords, les arbres et arbustes matures – contribuent avec le pavillon à la composition d'une fenêtre visuelle significative vers la rivière des Prairies.

Le CPM estime donc que les éléments qui concourent à la valeur patrimoniale du pavillon et à son intérêt dans le contexte du parc Louis-Hébert et du site du patrimoine de l'Ancien village du Sault-au-Récollet, soit sa forme épurée et ses éléments structuraux de même que sa relation à son contexte immédiat, doivent être mis en valeur.

2. La contribution du pavillon au réseau cycliste et au parcours riverain

Le parc Louis-Hébert est un des nombreux parcs qui longent le boulevard Gouin, formant un chapelet d'espaces verts dans ce secteur de la ville. De plus, il fait partie du réseau cycliste montréalais et est situé à proximité d'une des traversées cyclistes vers la ville de Laval via le pont Viau. Le CPM estime donc nécessaire d'évaluer la valeur du pavillon dans ce contexte plus global. Sa présence serait notamment d'autant plus stratégique s'il est le seul ou l'un des seuls bâtiments municipaux faisant office d'abri dans l'ensemble linéaire compris entre le pont Viau à l'ouest et le Parc-nature de l'Île-de-la-Visitation à l'est et, plus largement, dans la portion nord du réseau cycliste.

Un autre facteur contextuel est l'importance patrimoniale du secteur. En effet, le parc est non seulement situé dans le site du patrimoine de l'Ancien village du Sault-au-Récollet mais il est également un élément du « parcours riverain » de l'île de Montréal. Celui-ci est identifié par le Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise de la Ville de Montréal comme un des cinq territoires stratégiques dont la mise en valeur est jugée prioritaire. Trois actions complémentaires sont ciblées à cet effet, soit le *développement d'un concept de mise en valeur*, l'*identification de circuits potentiels* et l'*évaluation de la protection des éléments patrimoniaux* et, enfin, la *diffusion des destinations patrimoniales*³.

Le CPM estime donc que les interventions sur le pavillon doivent prendre en compte son importance relative comme halte dans le parcours cycliste du nord de l'île de même que dans le contexte patrimonial du parcours riverain.

3. Les interventions visant à diminuer les actes de vandalisme

L'arrondissement souhaite engager des fonds importants pour la rénovation du pavillon. Toutefois, ce site n'a pas encore fait l'objet d'une réflexion plus globale quant à l'utilisation du pavillon et du parc. Le CPM craint que les interventions envisagées soient inutiles si des correctifs majeurs ne sont pas apportés pour contrer le vandalisme et assurer un entretien adéquat de la structure et de ses abords. Certes, l'arrondissement souhaite mandater un organisme sans but lucratif faisant des interventions auprès des jeunes pour l'animation du parc. Il prévoit aussi améliorer l'éclairage et augmenter l'achalandage aux abords du pavillon en installant un support à vélos. Toutefois, le

³ Ville de Montréal, Division de la culture et du patrimoine, Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise. Novembre 2010. *Bilan 2005-2010. Politique du patrimoine*. P. 48.

CPM se demande si ces interventions seront suffisantes. Il craint que le pavillon soit rénové puis laissé de nouveau à lui-même et vandalisé de nouveau, perpétuant ainsi une situation déplorable. Par ailleurs, il constate qu'un entretien insuffisant a sûrement aussi contribué à l'état de délabrement du pavillon. Il estime ainsi qu'un entretien régulier est nécessaire à la réussite des interventions.

Bref, le CPM comprend le sentiment d'urgence qui anime l'arrondissement quant aux correctifs à apporter au pavillon du parc Louis-Hébert. Toutefois, comme l'arrondissement estime aussi que le parc a besoin d'une rénovation complète mais que les fonds manquent pour le réaliser, le CPM croit préférable de privilégier une approche intégrée de revitalisation. Cette approche comprendrait d'une part une analyse plus large de l'usage du parc et des besoins des usagers. Elle comprendrait d'autre part l'évaluation du caractère patrimonial du pavillon et de ses abords, dans le contexte plus large du site du patrimoine et du parcours riverain. Une demande de soutien financier pourrait également être déposée dans le cadre du Fonds du patrimoine culturel québécois pour la restauration du pavillon et de ses abords.

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal est défavorable à la transformation du pavillon du parc Louis-Hébert, telle que proposée par l'arrondissement. Prenant en compte que ce pavillon est considéré comme un bâtiment d'importance au sein d'un ensemble d'intérêt patrimonial supérieur dans le site du patrimoine de l'Ancien village du Sault-au-Récollet et qu'il est situé dans le réseau cycliste et dans le parcours riverain de l'île de Montréal, il fait les recommandations suivantes :

- réaliser les interventions minimales requises pour stopper la dégradation des composantes du pavillon et l'éclairer adéquatement;
- retenir les services de spécialistes pour mieux cerner la valeur patrimoniale du pavillon et de ses abords et fournir des pistes quant à l'approche à adopter pour sa conservation et sa mise en valeur, soit la restauration ou la rénovation;
- définir des règles précises quant à l'entretien périodique à effectuer sur ce pavillon;
- faire une analyse plus globale sur l'avenir du parc et du pavillon, notamment dans le cadre de la mise en valeur du parcours riverain, en collaboration avec le Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise.

La présidente,

Original signé

Marie Lessard

Le 22 décembre 2010